|  |
| --- |
| **DEFAUTS ENTRAINANT L'EXCLUSION :**   * **Chien agressif ou peureux.** * **Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental sera disqualifié.**   **N.B. : Les mâles doivent avoir deux testicules d'aspect normal complètement descendus dans le scrotum.** |
| **Points de non confirmation**  Les points de disqualification du standard ne concernent que les chiens présentés en expositions. La France étant le seul pays imposant une confirmation des chiens pour l'obtention d'un pedigree définitif, chaque club français peut rajouter des points de non-confirmation.  La Commission Zootechnique de la Société Centrale Canine du 26/11/96, entérinée par le Comité de la Société Centrale Canine les 05/03/97 et 05/12/98, a donc établi la liste des points de non confirmation suivants :   1. **Type Général**    * Manque de type (insuffisance de caractères ethniques qui fait que l'animal dans son ensemble ne ressemble plus suffisamment à des congénères de la même race).    * Taille et poids hors des limites du standard.   **Rappel : Hauteur idéale au garrot : Mâles de 28 à 33 cm ; Femelles : de 23 à 30 cm.**  Une tolérance est admise par le CCCE = 2 cm   * Soit pour les mâles : tolérance maximum admis de 34 à 35 cm * Soit pour les femelles : tolérance maximum admis de 31 à 32 cm  1. **Points particuliers dans le type**    * Oreilles pendantes, cassées ou coupées.    * Défauts graves d'aplombs.    * Queue enroulée ou déviée, coupée, anourie. 2. **Robe**    * Présence de poils sur le corps sauf aux endroits prévus par le standard.    * Manque de toupet. 3. **Anomalies**    * Prognathisme supérieur ou inférieur avec perte de contact ou béance.    * Sujet agressif.    * Monorchidie, cryptorchidie. 4. **Variété Houppette à Poudre**    * Les mêmes points que la variété nue sauf les oreilles qui peuvent être pendantes. |